



Comment devenir

ATTACHE D'ADMINISTRATION SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER

Périmètre « POLICE NATIONALE »

LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT COMMUNES AUX TROIS CORPS

Pour postuler les concours administratifs, les candidats doivent :

- posséder la nationalité française ou celle d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- jouir de leurs droits civiques et ne pas avoir subi de condamnations,
- se trouver en situation régulière au regard de la législation sur le service national.

Aucune limite d'âge n'est exigée.

Le nombre de participations aux concours est illimité.

ATTACHE D'ADMINISTRATION (catégorie A)

Les attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer affectés au sein de la police nationale exercent des tâches de gestion administrative, financière ou logistique dans l'ensemble des services. Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques publiques ministérielles et interministérielles. Ils sont chargés de fonctions de conception, d'expertise, de gestion et de pilotage d'unités administratives. Ils peuvent être appelés à remplir les fonctions d'ordonnateur secondaire. Ils ont vocation à être chargés de fonctions d'encadrement.

Le recrutement s'effectue par la voie du concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou diplôme équivalent.

La réussite au concours débouche sur une formation délivrée par l'un des cinq IRA (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes) alternant enseignements et stages et donnant le statut de fonctionnaire stagiaire et rémunéré. A la fin de la scolarité, le classement, établi par un jury, permet de déterminer le corps et le ministère d'affectation choisi par les élèves en vue de leur titularisation.

Pour tout renseignement concernant les concours d'accès aux I.R.A., vous pouvez consulter le site internet de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Vous pouvez également consulter le site internet www.interieur.gouv.fr – rubrique « Métiers et concours » - onglet « filière administrative ».

Rémunération mensuelle nette moyenne au 01/07/2010 : 1 879 € (province) – 2 248 € (Paris)

SECRETAIRE ADMINISTRATIF (catégorie B)

Les secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer affectés au sein de la police nationale assurent des tâches administratives d'application.

A ce titre, ils sont chargés notamment d'appliquer les textes de portée générale aux cas particuliers qui leur sont soumis. Ils peuvent exercer des tâches de rédaction, de comptabilité, de contrôle et d'analyse.

Leur recrutement s'effectue par concours, ouverts aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou diplôme équivalent, organisés par l'administration centrale pour les postes à pourvoir en Ile-de-France ou par les préfetures pour ceux offerts en province.

Pour obtenir des informations concernant les concours organisés par l'administration centrale (affectation Paris et Ile de France), vous pouvez consulter le site internet www.interieur.gouv.fr – rubrique « Métiers et concours » - onglet « filière administrative ».

Pour tout renseignement sur les concours déconcentrés (affectation dans la région où se déroule le concours), vous devez consulter le site internet de la préfeture de votre choix.

Rémunération mensuelle nette moyenne au 01/07/2010 : 1 463 € (province) – 1 656 € (Paris)

ADJOINT ADMINISTRATIF (catégorie C)

Les adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer affectés au sein de la police nationale sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Leur recrutement, organisé par l'administration centrale pour les postes à pourvoir en Ile-de-France ou par les préfetures pour ceux offerts en province, s'effectue avec ou sans concours, sans conditions de diplôme.

Pour obtenir des informations concernant les recrutements organisés par l'administration centrale (affectation Paris et Ile de France), vous pouvez consulter le site internet www.interieur.gouv.fr – rubrique « Métiers et concours » - onglet « filière administrative ».

Pour tout renseignement sur les recrutements déconcentrés (affectation dans la région où se déroule ces derniers), vous devez consulter le site internet de la préfeture de votre choix.

Rémunération mensuelle nette moyenne au 01/07/2010 : 1 377 € (province) – 1 500 € (Paris)

INFO RECRUTEMENT POLICE NATIONALE

0 800 22 0 800

(appel gratuit depuis un poste fixe)